



Conseil économique et social

Distr. limitée
15 juillet 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010

New York, 28 juin-23 juillet 2010

Point 14 a) de l'ordre du jour

Questions sociales et questions relatives

aux droits de l'homme : promotion de la femme

**Projet de résolution déposé par le Président du Conseil
économique et social, M. Hamidon Ali (Malaisie)**

Renforcer les mécanismes institutionnels en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1998 (LX) du 12 mai 1976 portant création de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme,

Rappelant également la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, en date du 2 juillet 2010, et, en particulier sa section intitulée « Renforcer les mécanismes institutionnels en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes », ainsi que la création d'une entité composite des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui s'appellera ONU-Femmes,

Prenant note des mesures de transition présentées aux paragraphes 81 à 88 de ladite résolution de l'Assemblée générale et, en particulier aux paragraphes 82, 83, 84, 87 et 88,

Décide de dissoudre l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme à la date d'adoption de la présente résolution.

